



Remise des prix du Concours Départemental des Villes et Villages fleuris 2017

Le 13 octobre dernier, le concours a récompensé les communes du département non encore labellisées dans leurs catégories respectives. Il est le résultat de la tournée estivale du jury départemental et est une étape incontournable à l'obtention de la fameuse première fleur décernée par le jury régional.

80 communes ont participé au concours. Voici les 10 communes lauréates pour 2017 :

1^{ère} catégorie (de 1000 hab) :

THOURIE 1^{er} prix, AUBIGNE 2nd prix, SAINT-SYMPHORIEN 3^e prix

2^e catégorie (de 1001 à 3500 hab) :

BOURG-DES-COMPTES 1^{er} prix, SAINT-JEAN-SUR-COUESNON 2nd prix, TAILLIS 3^e prix

3^e catégorie (de 3501 à 7000 hab) :

BREAL-SOUS-MONFORT 1^{er} prix, IFFENDIC 2nd prix, BOURGBARRE 3^e prix

4^e catégorie (de 7001 à 30000 hab) :

LIFFRE 1^{er} prix

Coup de cœur "Découverte" :

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER 3^e catégorie 3740 hab.

La cérémonie co-présidée par **Jean-Luc CHENUT**, Président du Conseil départemental et **Solène MICHENOT**, Présidente du CDT, s'est déroulée en présence des maires, services des Espaces verts des communes, des conseillers départementaux, des membres du jury... dans les salons du Conseil Départemental.



Pour mémoire : le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine confie au Comité départemental du tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine le soin de proposer et mettre en œuvre la politique départementale en matière de fleurissement et de valorisation paysagère des communes et plus spécifiquement l'organisation du **Concours Départemental des villes et Villages fleuris**.

Dans le cadre de cette mission, le CDT accompagne le label Villes et Villages fleuris par des actions diverses d'animation et de promotion auprès des communes d'Ille-et-Vilaine : un encouragement en faveur du développement des espaces verts et de l'embellissement du cadre de vie.

HAUTE BRETAGNE TOURISME

> ESPACE PRESSE

Yolaine Gautier - 02 99 78 47 43
y.gautier@bretagne35.com

Responsable Fleurissement

Valérie Potrel
v.potrel@bretagne35.com

Communiqué de presse
17 octobre 2017

